

Les rapports du recensement de 1901 nous font voir qu'en cette année-là, le nombre de personnes de naissance étrangère en Canada s'élevait à 278,449 ou 5·2 pour cent de la population totale.

Les mêmes rapports nous montrent que 153,908 personnes se sont enregistrées comme naturalisées, ce qui fait qu'il y avait en avril 1901, 124,541 personnes non naturalisées.

L'Acte de naturalisation de 1902 pourvoit à l'enregistrement de la statistique des personnes naturalisées dans les différentes cours de la Puissance.

Comme tout étranger au pays doit y avoir demeuré trois ans avant d'obtenir un certificat de naturalisation, en conséquence, les 216,641 étrangers qui sont arrivés dans le pays depuis le dernier recensement, d'après les rapports de l'immigration, restent donc non naturalisés.

Les rapports, d'après l'Acte de naturalisation de 1902, font voir que 3,813 personnes ont été naturalisées en 1902, 6,593 en 1903 et 4,402 en 1904, soit un total de 14,808 hommes.

Si nous comptons chaque homme comme représentant cinq personnes, le total, d'après ces papiers de naturalisation pour 1902-3-4, sera de 74,000, laissant—sans compter les pertes pour causes de décès—à peu près 50,500 personnes qui demeurent comme étrangers après quoi ils peuvent devenir Canadiens par naturalisation, ou soit moins d'un dixième d'un pour cent.